

Sujet: [INTERNET] Enquête publique concernant la carrière de Vallabrix

De : Beate Beelitz <beatebeelitz@hotmail.com>

Date : Sat, 21 Apr 2018 15:50:58 +0000

Pour : "pref-environnement@gard.gouv.fr" <pref-environnement@gard.gouv.fr>

Contribution à l'enquête publique concernant la carrière de Vallabrix

Nous avons acheté une maison dans le vieux village de Vallabrix il y a 24 ans quand la carrière ne fonctionnait pas. Quelques années plus tard elle a commencé son activité et nous avons vécu au fil des années une dégradation considérable de l'environnement et de notre qualité de vie.

Les nuisances majeures causées par la carrière sont les suivantes:

- Le bruit

L'activité diurne et nocturne cause souvent un bruit désagréable, parfois très fort, qui gâche le séjour à

l'extérieur et qui empêche de dormir la fenêtre ouverte, ce qui est particulièrement pénible dans la

chaleur étouffante de l'été.

Des mesures efficaces pour réduire les émissions sonores sont absolument nécessaires (barrières de protection, machines plus

silencieuses...)

- Les poussières

Les poussières se trouvent partout, salissant les meubles de terrasse, la piscine, les voitures... Elles

suscitent des craintes sérieuses - surtout en ce qui concerne les particules fines - pour la santé des

humains, particulièrement des enfants en bas âge. L'étude d'impact sur les poussières a d'ailleurs indiqué

que toutes les composantes de la poussière n'ont pas pu être mesurées .

- La destruction du paysage

La vue sur les flancs dénudés des collines ainsi que sur le site industriel est une plaie dans le paysage.

- Les lumières fortes pendant la nuit

Le nombre considérable de phares puissants allumés pendant la nuit constitue un gêne sérieux.

Le bruit et les poussières ont par ailleurs été relevés dans l'étude d'impact comme facteurs plutôt importants de pollution.

Pour pallier aux nuisances auxquelles est exposé Vallabrix il serait indiqué de déplacer l'usine de traitement ou de réduire sensiblement son activité.

Famille Beelitz de Vallabrix le 21 avril 2018